



COMITE CHARENTES DE TAROT

Site Internet : <https://tarotcharente.jimdofree.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100085842888139>

Présidente de la CCR : Nathalie ROEDSENS

Téléphone : 06 75 82 92 35

Mail : nathalie.tarot60@gmail.com

REGLEMENT DES COMPETITIONS

CHARENTES

SAISON 2023 - 2024

SOMMAIRE

- 1. Rappel des règles d'ordre générales**
- 2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national**
- 3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel**
 - 3.1. Qualificatif OPEN
 - 3.2. Qualificatif 1^{ère} série
 - 3.3. Qualificatif 2^{ème} série
 - 3.4. Qualificatif Promotions
 - 3.5. Qualificatif Individuel Sénior
- 4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipes**
 - 4.1. Qualificatifs Quadrettes
 - 4.1.1. Quadrettes D1
 - 4.1.2. Quadrettes D2
 - 4.1.3. Quadrettes D3
 - 4.2. Qualificatifs Triplettes
 - 4.2.1. Triplettes D1
 - 4.2.2. Triplettes D2
 - 4.2.3. Triplettes D3
 - 4.3. Coupe de France
- 5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres**
 - 5.1. Qualificatif Libre individuel
 - 5.2. Qualificatif Libre par 2
 - 5.3. Qualificatif Libre par 4
 - 5.4. Qualificatif Libre Sénior

1. Rappel des règles d'ordre général

Préambule : *Le tarot est et doit rester un jeu convivial.*

Chaque joueur devant être respectueux de ses partenaires, adversaires, et de l'arbitre.

- ARTICLE 1 :** Les épreuves officielles du comité Charentes de Tarot sont réservées aux joueurs et joueuses affiliés à la FEDERATION FRANCAISE de TAROT et à jour de leur cotisation.
- ARTICLE 2 :** La présidente de CCR rappellera par mail les dates des compétitions à venir mois par mois en donnant les dates de clôture des inscriptions. Elle informera les joueurs dès la fin des inscriptions du nombre de joueurs participant ainsi que l'organisation.
- ARTICLE 3 :** Tout joueur inscrit ne pouvant être là le jour du sélectif devra OBLIGATOIREMENT prévenir la Présidente de CCR dès la connaissance de son indisponibilité afin que ce dernier soit remplacé par un autre joueur.
- ARTICLE 4 :** Un joueur, une triplète, une quadrette ou une équipe qui, ayant confirmé sa participation et annulant leur inscription le jour de la compétition ne pourra participer à cette compétition l'année suivante, sauf en cas de force majeure (justifié par un document officiel).
- ARTICLE 5 :** Les réclamations seront acceptées suivant les modalités du règlement des compétitions de la F.F.T.
- ARTICLE 6 :** Les temps de pause seront définis par l'arbitre, en dehors de ceux-ci **aucun déplacement** ne pourra se faire sans son autorisation. Aucun comportement agressif ou dédaigneux envers des adversaires ou des partenaires ne sera admis et sera immédiatement sanctionné par l'arbitre. Tout joueur **ou spectateur** en état d'ébriété sera immédiatement exclu du tournoi, sans préjudice des suites qui pourraient être éventuellement décidées par la commission de discipline. Tout joueur qui, pendant le tournoi (cela inclus également les pauses, les rotations, etc..) discutera d'un étui (déjà joué ou à jouer) sera immédiatement sanctionné et en cas de récidive, une sanction plus lourde sera prise par l'arbitre.
- ARTICLE 7 :** L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les compétitions. Toute utilisation du téléphone portable sera sanctionnée par l'arbitre selon le règlement de la F.F.T.
Si l'utilisation du téléphone est nécessaire pour un usage professionnel ou familial, il pourra rester allumé pendant la compétition mais devra être signalé à l'arbitre et les appels reçus ou émis dans ce cadre devront se faire dans la salle où se joue la compétition en présence de l'arbitre. En aucun cas un SMS ne pourra être envoyé pendant la compétition. Les SMS reçus dans ces cas pourront être lus avec l'autorisation de l'arbitre qui contrôlera **uniquement l'expéditeur** de ces messages.
- ARTICLE 8 :** Tout manquement à ce règlement sera passible de sanctions en conformité avec la procédure prévue par la F.F.T.

Ce règlement disponible sur le site du comité des Charentes de tarot : <https://tarotcharente.jimdofree.com/> est à diffuser par les présidents de clubs à leurs adhérents.

- ARTICLE 9 :** Toute personne suivant une compétition officielle organisée par le comité ne pourra suivre qu'un seul joueur, triplette, quadrette ou équipe ; **de plus elle devra être assise en même temps que les joueurs à une distance raisonnable d'eux.**
En cas de non - respect de ces règles, le joueur, la triplette, la quadrette ou l'équipe qu'elle suit pourra être pénalisé.
En quadrette, aucun spectateur ne pourra suivre l'attaquant.
En triplette, aucune allée et venue ne sera tolérée à compter du moment où le paravent aura été mis, les partenaires de l'attaquant ne pourront revenir dans la salle qu'à partir du moment où le paravent aura été enlevé.
- ARTICLE 10 :** Tout joueur peut refuser la présence d'une ou plusieurs personnes derrière lui lors d'une compétition officielle.
- ARTICLE 11 :** Lors d'une épreuve à plusieurs manches, les résultats de la manche jouée seront communiqués à tous les joueurs. En donnes duplicates, une feuille de route permettant le contrôle des saisies de l'arbitre est obligatoirement distribuée à chaque joueur, triplette, quadrette.
- ARTICLE 12 :** L'arbitre doit impérativement faire parvenir les résultats de la compétition (fichiers Extar et liste des qualifiés) à la présidente de la Commission de Compétition Régionale (C.C.R) dans un délai de 2 jours après la date de l'épreuve.
- ARTICLE 13 :** Pour l'ensemble des compétitions, la répartition des joueurs se fera par tirage au sort intégral (mise en place aléatoire et non plus équilibrée).
Le champion sortant sera en Nord 1.
Les éliminés se feront par ligne. Sauf si le nombre d'éliminés n'est pas un multiple de 4, dans ce cas bien précis, c'est en fonction du % général. Les coefficients dépendent du nombre d'éliminés.
Lors des compétitions (à l'exception des libres et de l'individuel sénior qui pourront commencer à 09H30), la mise en place des joueurs se fera entre 13h15 et 13h30. Le démarrage des jeux aura lieu à 13h30 au plus tard. Tout joueur arrivant entre 13h30 et 13h45 sera pénalisé à raison de 0,5% par tranche de 5 minutes.
Tout joueur absent à 13h45 sera remplacé.
L'horaire pour la reprise de la compétition pour une 2nde manche sera donné par l'arbitre à l'entame de la dernière rotation de la première manche.
- ARTICLE 14 :** Dans toutes les compétitions (sauf en donnes libres), les jeux des preneurs seront préparés à l'avance par l'arbitre. Les jeux de défense et le chien qui devront rester **naturels** seront soit distribués à la première table, soit contrôlés par les joueurs si l'arbitre a préparé les 4 mains avec le logiciel de la F.F.T.
Il est impératif de bien mélanger les cartes et obligatoirement à la vue de tous.
- ARTICLE 15 :** Toutes les épreuves se dérouleront avec paravents. A chaque rotation, le démarrage des jeux se fera au top départ de l'arbitre, aucun jeu ne devra être sorti de l'étui avant ce top départ. Conformément aux règlements de la F.F.T. (article 24), 15 minutes par étui seront allouées pour la duplication (distribution, préparation et jeu de la donne),

ensuite ce seront 10 minutes par donne (jeu de la donne et reconstitution). La consultation du diagramme et de la feuille de score est interdite pendant la donne. L'arbitre sera garant du respect de cet article et sanctionnera les joueurs non respectueux.

ARTICLE 16 : Dans les différentes ½ finales et finales, des joueurs peuvent être à égalité pourcentage. Le règlement fédéral sera appliqué : Les ex æquo seront départagés suivant le nombre de tops, puis en cas d'égalité suivant le nombre de tops partagés, puis sur l'ensemble de toutes les séances.

ARTICLE 17 : Avant chaque compétition, l'arbitre rappellera les règles de base du jeu de tarot :

- Chaque joueur doit compter ses cartes avant de les retourner
- Les cartes du chien se mettent une par une, mais ni les 3 premières ni les 3 dernières
- Tout incident se règle OBLIGATOIREMENT avec l'arbitre

ARTICLE 18 : Avant chaque compétition, le CCR sera tenu de vérifier les indices des formations en triplette, quadrette et libre par 4 pour que le tournoi soit homologué.

ARTICLE 19 : La F.F.T. organise les championnats de France Séniors en duplicate individuel et en donnes libres, réservés aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre 2023 sans restriction de classement.
Une pièce d'identité justifiant la date de naissance du joueur pourra être demandée à tout stade de la compétition.

2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national

Compétition	Date	Lieux	Arbitre	Nombre de qualifiés	Ordre de remplaçant au niveau national
Open ½ finale	09/12/2023	SAINT JEAN D'ANGELY	Olivier + assistant si besoin (Nathalie)	28	
Open finale	20/01/2024	BREUIL MAGNE	Nathalie	9	3
1 ^{ère} série	02/12/2023	SAINT MAIXENT	Nathalie	7 (en ligue)	3
2 ^{ème} série	24/02/2024	HIERSAC	Thierry	4	17
Promotion	24/02/2024	HIERSAC	Maureen assistée par Thierry	9	28
Quadrette D1	07/10/2023	SAINT JULIEN DE L'ESCAP	Francis	3 (avec le POITOU)	28
Quadrette D2	04/11/2023	BREUIL MAGNE	Steve	2	10
Quadrette D3	11/11/2023	BOURCEFRANC	Maureen	3	24
Triplette D1	03/02/2024	SAINT MAIXENT	A définir	4 (avec le POITOU)	30
Triplette D2	02/03/2024	CHATEAUBERNARD	Steve	3	20
Triplette D3	06/04/2024	ROYAN	Steve	4	28
Libre	06/01/2024	HIERSAC	Auto-arbitrage	14	6
Libre par 4	15/06/2024	L'ISLE D'ESPAGNAC	Auto-arbitrage	4	30
Libre par 2	21/10/2023	SAINT GEORGES DES COTEAUX	Auto-arbitrage	8	28
Coupe de France	27/04/2024 25/05/2024 08/06/2024	CHATEAUBERNARD SAINT GEORGES SAINT MAIXENT	A définir	1 direct et 3 pour les matchs de groupement de zone	
Libre Sénior	08/02/2024	DOLUS D'OLERON	Steve	14	22
Duplicate senior	18/04/2024	L'ISLE D'ESPAGNAC	Maureen	8	15

3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel

La mise en place s'effectuera (toujours en aléatoire) suivant le tableau ci-dessous en fonction du nombre de joueurs présents.

MISE EN PLACE INDIVIDUEL

Nb Tables	Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3	Tournoi 4	Tournoi 5
5	5				
6	6				
7	7				
8	8				
9	9				
10	5	5			
11	11				
12	6	6			
13	13				
14	7	7			
15	5	5	5		
16	8	8			
17	6	6	5		
18	6	6	6		
19	7	7	5		
20	5	5	5	5	
21	7	7	7		
22	11	11			
23	6	6	6	5	
24	6	6	6	6	
25	5	5	5	5	5
26	13	13			
27	9	9	9		
28	7	7	7	7	

3.1. Qualificatif OPEN

Tous les joueurs licenciés, à jour de leur cotisation annuelle, sont admis à participer au championnat Individuel OPEN.

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1^{ère} séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en :

- une ½ finale de 2 séances le 09/12/2023 à SAINT JEAN D'ANGELY
- et une finale de 2 séances le 20/01/2024 à BREUIL-MAGNE regroupant les 27 premiers de la ½ finale + le champion sortant (Flavien GROLLIER) qui est qualifié d'office pour la finale sauf décision contraire de sa part.

Si le nombre de participants permet d'organiser un seul tournoi ou plusieurs tournois parallèles avec uniquement des tables complètes ou une seule table incomplète par tournoi, le championnat se déroulera comme indiqué ci-dessus.

Les 1^{ère} et 2^{ème} séance réuniront tous les participants et sera considérée comme la ½ finale. A l'issue de la 2^{ème} séance, le classement général se fera par addition des pourcentages obtenus à la 1^{ère} et 2^{ème} séance.

Les 27 joueurs les mieux classés à l'issue des deux séances seront qualifiés pour la finale. A l'issue de la 4^{ème} séance, le classement général se fera par addition des pourcentages obtenus à la 3^{ème} et 4^{ème} séance.

N° de tableau PCN	½ Finale Finale	5661901 5661902
Indice PCN	½ Finale Finale	1.5 1.8
Qualifiés pour le Championnat		9

Le championnat de France aura lieu du 8 au 12 mai 2024 à EVIAN.

L'attribution des PP pour la finale Open a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des participants :

Attribution de PP										
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 et 12
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2

Engagements :

- 15 euros par joueur et par jour pour la ½ finale
- 5 euros par joueur et par jour pour la finale



3.2. Qualificatif 1^{ère} Série

3.3. Qualificatif 2^{ème} Série

Tous les joueurs classés 2^{ème} Série, à jour de leur cotisation annuelle, sont admis à participer au championnat Individuel 2^{ème} Série.

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1^{ère} séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 24/02/2024 à HIERSAC.

Le champion sortant est Alain GRATEDOUX.

N° de tableau PCN	5661201
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	4

Le championnat de France aura lieu du 8 au 12 mai 2024 à EVIAN.

L'attribution des PP pour la finale 2^{ème} a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des participants :

POINT DE PERFORMANCE - DEUXIEMES SERIES													
Série 2	Attribution de PP												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	10	8	7	6	5	4							
20	10	8	7	6	5	4	3						
24	11	9	8	6	5	4	3	3					
28	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2			
32	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2		
36	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	2	
40	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2	
44	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2	
48	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2	
52	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2	

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

3.4. Qualificatif Promotion

Tous les joueurs classés 3^{ème} et 4^{ème} Série, à jour de leur cotisation annuelle, sont admis à participer au championnat Individuel Promotion.

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1^{ère} séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 24/02/2024 à HIERSAC.

Le champion sortant est José NICOLAS.

N° de tableau PCN	5661301
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	9

Le championnat de France aura lieu du 8 au 12 mai 2024 à EVIAN.

L'attribution des PP pour la finale Promotion a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème} limité au 1/3 des participants :

POINT DE PERFORMANCE - PROMOTIONS													
Promotion	Attribution de PP												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	5	4	4	3	3	2							
20	5	4	4	3	3	2	2						
24	5	4	4	3	3	2	2	2					
28	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1			
32	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1		
36	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
40	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
44	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
48	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
52	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
56	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
60	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
64	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

3.5. Qualificatif Individuel Sénior

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans ou plus au 31 décembre 2023, sont admis à participer au championnat duplicate Sénior.

09H00 : Accueil des joueurs

09H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 18/04/2024 à ISLE ESPAGNAC.

Le champion sortant est Michel FAURIE.

N° de tableau PCN	5661501
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	8

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau suivant :

POINT DE PERFORMANCE - INDIVIDUEL SENIOR													
Ind Sen	Attribution de PP												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	3	3	2	2	2	1							
20	3	3	2	2	2	1	1						
24	3	3	2	2	2	1	1	1					
28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1			
32	4	4	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	
36	4	4	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1
40	4	4	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1
44	4	4	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
52	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
56	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
60	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
64	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	1
68	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	1
72	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	1
76	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	1
80	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
84	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
88	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
92	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
96	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
100	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1

Engagements :

- 15 euros par joueur et pour la journée

4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipe

INDICES DE VALEUR Triplettes et Quadrettes		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

4.1. Qualificatif Quadrettes

La mise en place s'effectuera (toujours en aléatoire) suivant le tableau ci-dessous en fonction du nombre de quadrettes présentes.

MISE EN PLACE QUADRETTES

Nb Quadrettes	5	7	9	11	13	15	17	19	21
Nb étuis	5 ou 6	4	3	2	2	2	2	1	1
Nb position aller	2	3	4	5	5 ou 6	5 à 7	5 à 7	9	10
Nb position retour	4	6	8	10	10 ou 12	10 à 14	10 à 14	18	20

4.1.1. Quadrettes D1

Epreuve jumelée entre le Comité des Charentes et le Poitou-Anjou

SAMEDI 07 octobre 2023
Salle des fêtes - St JULIEN de l'ESCAP (17)

Accueil des joueurs : 13h00
 Fin des inscriptions : 13h15
 Début de la 1ère séance : 13h30
 Début de la 2ème séance : fixée par l'arbitre

3 QUADRETTES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE
QUADRETTES D1 À VICHY
Les 16 au 18 FEVRIER 2024

Je vous remercie de donner connaissance du règlement aux joueurs concernés.
 (indice de valeur de la quadrette **supérieur à 20**)

Arbitre :

Ce championnat est ouvert aux joueurs du comité Charentes et Poitou-Anjou licenciés à ce jour. Ci-dessous le tableau des indices.

Le championnat se déroulera en 2 séances. La 2ème séance ne comportera pas de table relais (possibilité d'éliminer 1 à 3 quadrettes et application d'un coefficient).

Le classement final se fera au cumul des scores des 2 séances et déterminera les quadrettes qualifiées pour le Championnat de France Quadrettes D1 à Vichy.

Chaque quadrette devra rédiger dans un langage clair son système de signalisation et le remettre à l'arbitre avant le début du Championnat.



Règlement des compétitions Charentes 2023 - 2024

Attribution de P.P. : 24-19-15-12-10-8-6-5-4-3-3

Indice P.C.N. : 1,8

Codification fichier : 3924101

Rappel : 1/3 des quadrettes ayant disputé la première séance peuvent acquérir des « PP ».

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions et au code d'arbitrage de la F.F.T.

Le directeur d'épreuve et l'arbitre se réservent le droit d'apporter toutes modifications à ce règlement qu'ils jugeraient utiles pour permettre un bon déroulement de l'épreuve en accord avec le règlement des compétitions de la F.F.T.

Inscription obligatoire pour le dimanche 01 OCTOBRE 2023 au plus tard auprès :

de Roland LANGLOIS – rolandccr.pa@gmail.com

de Nathalie ROEDSENS – nathalie.tarot60@gmail.com

Informations complémentaires

Chaque joueur de la quadrette conserve la même orientation (Sud attaquant et Nord, Est, Ouest défenseurs) durant toute la séance. La place de chacun des défenseurs ne peut pas être modifiée en cours de séance.

C'est l'attaquant assis en Sud qui est chargé de la marque sur la fiche. Les défenseurs sont tenus de vérifier l'exactitude des inscriptions.

Les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien sont distribués à la table par le preneur. Le chien est accepté tel quel : le donneur compte les 6 cartes devant les joueurs, puis le preneur compte les 6 cartes de son écart devant les 3 défenseurs. En cas de faux écart : pénalité -10/+4

4.1.2. Quadrettes D2

Les quadrettes participant au championnat Quadrettes D2 devront avoir un indice de valeur collectif inférieur à 73.

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 04/11/2023 à BREUIL MAGNE.

N° de tableau PCN	5664201
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	2

Le championnat de France aura lieu du 17 au 18 février 2024 à VICHY.

L'attribution des PP pour la finale Quadrettes D2 a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

Attribution de PP								
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème} et 9 ^{ème}	10 ^{ème} à 12 ^{ème}
11	9	7	6	5	4	3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

4.1.3. Quadrettes D3

Les quadrettes participant au championnat Quadrettes D3 devront avoir un indice de valeur collectif inférieur à 26.

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1^{ère} séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 11/11/2023 à BOURCEFRANC.

N° de tableau PCN	5664301
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	3

Le championnat de France aura lieu du 17 au 18 février 2024 à VICHY.

L'attribution des PP pour la finale Quadrettes D3 a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

Attribution de PP					
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème} et 7 ^{ème}	8 ^{ème} à 12 ^{ème}
6	5	4	3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

4.2. Qualificatif Triplettes

La mise en place s'effectuera (toujours en aléatoire) suivant le tableau ci-dessous en fonction du nombre de quadrettes présentes.

MISE EN PLACE TRIPLETTES

Nb Tables	Tournoi en ligne		
	Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3
5	5		
6	6		
7	7	(4 étuis par table)	
8	8		
9	9	(4 étuis par table)	
10	10		
11	11		
12	12		
13	13		
14	7	7	(4 étuis par table)
15	8	7	(4 étuis par table)
16	8	8	
17	9	8	(4 étuis par table)
18	9	9	(4 étuis par table)
19	10	9	(4 étuis par table)
20	10	10	
21	7	7	7 (4 étuis par table)
22	11	11	
23	12	11	
24	12	12	
25	13	12	
26	13	13	
27	9	9	9 (4 étuis par table)

Nb Triplettes	Tournoi Howell/Emmanuel		
	Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3
6	H3		
7	H4	(avec relais)	
8	H4		
9	H5	(avec relais)	
10	H5		
11	H6	(avec relais)	
12	H6		
13	H7	(avec relais)	
14	H7		
15	E15	(avec relais)	
16	E16		
20	H5	H5	
24	H6	H6	
30	H5	H5	H5
32	E16	E16	
36	H6	H6	H6

Nb Triplettes	Tournoi Hybride	
	Tournoi 1	Tournoi 2
34	L11	H6
40	L13	H7



4.2.1. Triplettes D1

4.2.2. Triplettes D2

Les triplettes participant au championnat Triplettes D2 devront avoir un indice de valeur collectif inférieur à 67.

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 02/03/2024 à CHATEAUBERNARD.

N° de tableau PCN	5663201
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	3

Le championnat de France aura lieu du 17 au 19 mai 2024 à VICHY.

L'attribution des PP pour la finale Triplettes D2 a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

Attribution de PP								
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème} et 9 ^{ème}	10 ^{ème} à 12 ^{ème}
11	9	7	6	5	4	3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

4.2.3. Triplettes D3

Les triplettes participant au championnat Triplettes D3 devront avoir un indice de valeur collectif inférieur à 20 (voir tableau article 4).

13H00 : Accueil des joueurs

13H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1^{ère} séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 06/04/2024 à ROYAN.

N° de tableau PCN	5663301
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	4

Le championnat de France aura lieu du 17 au 19 mai 2024 à VICHY.

L'attribution des PP pour la finale Triplettes D3 a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

Attribution de PP					
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème} et 7 ^{ème}	8 ^{ème} à 12 ^{ème}
6	5	4	3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

4.3. Qualificatif Coupe de France

L'épreuve sera composée de plusieurs tours qualificatifs qui dépendront du nombre d'inscrits pour cette compétition. Les équipes devront s'inscrire à l'avance.

En cas de qualification pour le tour suivant, elles devront confirmer leur participation auprès de la CCR.

La phase régionale déterminera l'équipe qualifiée directe pour la prochaine édition de la coupe de France, qui aura lieu du **?????** à **?????**, ainsi que les 3 équipes qui iront en finale de zone.

La finale de zone se déroulera le 08/06/2024 à SAINT MAIXENT et regroupera 8 équipes (3 en Charentes, 3 en Limousin et 2 en Poitou-Anjou), qui s'affronteront pour décrocher les 2 places pour le Championnat.

Concernant la phase régionale, 2 dates ont été retenues pour l'organisation :

- 27/04/2024 à CHATEAUBERNARD
- 25/05/2024 à SAINT GEORGES DES COTEAUX

Le tirage au sort sera intégral et en public dans le tableau principal.

Les équipes joueront dans le tableau principal tant qu'elles n'ont pas perdu un match. Dès qu'une équipe a perdu un match, elle intègre le tableau secondaire.

Si une équipe dans le tableau secondaire perd un autre match, cette équipe est éliminée.

Pour le tableau secondaire, il est établi automatiquement par rapport au tableau principal.

Le tableau principal suivra son cours jusqu'à obtention de l'équipe qualifiée.

En cas de forfait d'une équipe en cours de tableau, elle sera remplacée par l'équipe ayant perdu le match précédent.

N° de tableau PCN	5666201 à 5666206
PCN pour les joueurs ayant participé	500 PCN par match gagné
Qualifiée pour le Championnat	1 équipe pour le comité + 3 en finale de Zone

Engagements phase régionale :

- 15 euros par joueur le premier jour
- 5 euros par joueur les jours suivants

Si un joueur n'est pas présent le premier jour, il paiera 15 euros le deuxième jour

Un bonus (en points de match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement National). Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale. L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

BONUS		
1N	Première Série nationale	0
1P	Première Série Pique	0,5
1C	Première Série Cœur	1
1K	Première Série Carreau	2
1T	Première Série Trèfle	3
2P	Deuxième Série Pique	3,5
2C	Deuxième Série Cœur	4
2K	Deuxième Série Carreau	4,5
2T	Deuxième Série Trèfle	5
3P	Troisième Série Pique	5,5
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6,5
3T	Troisième Série Trèfle	7
4P	Quatrième Série Pique	7,5
4C	Quatrième Série Cœur	8
4K	Quatrième Série Carreau	8,5
4T	Quatrième Série Trèfle	9

5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres

5.1. Qualificatif Libre Individuel

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat donnes libres.

L'épreuve comportera uniquement une finale.

09H00 : Accueil des joueurs

09H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 06/01/2024 à HIERSAC sans élimination de joueurs entre les séances.

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

Le classement final se fera par addition des points obtenus à chacune des 2 séances.

N° de tableau PCN	5662101
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	14

Le championnat de France aura lieu du 29 mars au 1er avril 2024 à PONTARLIER.

Attribution de PP		
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

5.2. Qualificatif Libre par 2

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat dames libres par 2.

Les équipes sont constituées de 2 joueurs licenciés dans le même comité.

L'épreuve comportera uniquement une finale.

09H00 : Accueil des joueurs

09H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 21/10/2023 à SAINT GEORGES DES COTEAUX sans élimination d'équipes entre les séances.

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 dames.

Le classement final se fera par addition des points obtenus à chacune des 2 séances.

N° de tableau PCN	5662201
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	8 équipes

Le championnat de France aura lieu du 13 au 14 janvier 2024 à OLONNE SUR MER.

Attribution de PP		
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

5.3. Qualificatif Libre par 4

Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club.

Le nombre obtenu en multipliant la série des 4 joueurs de l'équipe au Classement National de l'année en cours, doit être supérieur ou égal à 17. Les joueurs non classés sont considérés comme 4^{ème} Série.

Voici le tableau récapitulatif des compositions acceptées :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

L'épreuve comportera uniquement une finale.

09H00 : Accueil des joueurs

09H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 15/06/2024 à L'ISLE D'ESPAGNAC sans élimination d'équipes entre les séances.

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

Le classement final se fera par addition des points obtenus à chacune des 2 séances.

N° de tableau PCN	5662401
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	4 équipes

Le championnat de France aura lieu du ???? à ????

Attribution de PP		
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
3	2	1

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée

5.4. Qualificatif Libre Sénior

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans ou plus au 31 Décembre 2023, sont admis à participer au championnat Libre Sénior.

L'épreuve comportera uniquement une finale.

09H00 : Accueil des joueurs

09H30 : Fin de la mise en place des joueurs et début de la 1ère séance

L'heure du début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre de la rencontre.

L'épreuve se déroulera en 2 séances le 08/02/2024 à DOLUS D'OLERON sans élimination de joueurs entre les séances.

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

Le classement final se fera par addition des points obtenus à chacune des 2 séances.

N° de tableau PCN	5662501
Indice PCN	1.8
Qualifiés pour le Championnat	14

Le championnat de France aura lieu du 11 au 14 mars 2024 à SALIES DU SALAT.

Engagements :

- 15 euros par joueur pour la journée